

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

### **SUR LES APPORTS EN NATURE EFFECTUES A LA SOCIETE « QUATORZE-QUATORZE »**

**« QUATORZE-QUATORZE »**  
**Société à responsabilité limitée à associé unique**  
**au capital de 36.203 euros**  
**Siège social : 53 rue des Sarrazins**  
**59000 LILLE**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS EN NATURE**  
**EFFECTUES A LA SOCIETE « QUATORZE-QUATORZE »**

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, concernant les apports en nature devant être effectués par Monsieur Antoine ROUSE à la société QUATORZE-QUATORZE, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L225-8 du Code de Commerce, sur l'appréciation de la valeur de ces apports.

La valeur des apports a été arrêtée dans le projet de contrat d'apport signé par les représentants des sociétés concernées. Il nous appartient d'une part, d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport envisagé n'est pas surévaluée, et d'autre part, d'apprécier les avantages particuliers stipulés dans l'opération, le cas échéant.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre des diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Ce rapport comprend quatre parties :

- Exposé de l'opération projetée,
- Description et évaluation des apports,
- Vérifications effectuées,
- Conclusions.

# **P.B.S.D.**

## **AUDIT CONSEIL**

### **1. Exposé de l'opération envisagée**

Monsieur Antoine ROUSE est actuellement propriétaire de :

1.000 parts sociales de 1 euro de valeur nominale chacune, composant 51 % du capital de la Société "400-700 FILMS", dont les caractéristiques sont les suivantes :

Société à responsabilité limitée au capital de 1.961 euros

Sise 13 rue Berthelot 59000 LILLE,

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 883 530 032,

Valeur totale de la Société " 400-700 FILMS " : 70.994 euros

Monsieur Antoine ROUSE entend faire apport des 1.000 parts sociales, de la société "400-700 FILMS" à la société « QUATORZE-QUATORZE ».

### **2. Description et évaluation des apports**

#### **▪ Description**

Il ressort du contrat d'apport de droits sociaux que :

Monsieur Antoine ROUSE

demeurant 53 rue des Sarrazins 59000 LILLE

né le 12/11/1989 à LILLE

de nationalité Française

Pacsé sous le régime de la séparation des biens avec Madame Denise HUNTER

Envisage d'apporter en nature la pleine propriété de :

- 1.000 parts sociales de 1 euro de valeur nominale chacune, composant 51 % du capital de la société "400-700 FILMS", évaluées à la somme de 36,203 euros chacune, soit un apport de 36.203 euros.

L'apport sera rémunéré par des droits sociaux en totalité, soit à concurrence de 36.203 euros au profit de Monsieur Antoine ROUSE.

#### **▪ Évaluation**

- 400-700 FILMS

Les 1.000 parts sociales apportées ont été évalués à 36.203 euros.

Compte tenu des capitaux propres et de la rentabilité, cette évaluation nous paraît opportune

Nos contrôles n'ont pas décelé d'éléments qui pourraient remettre en cause cette valorisation.

# **P.B.S.D. AUDIT CONSEIL**

## **3. Vérifications effectuées**

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes d'exercice professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes pour :

- Prise de connaissance générale des entités, du contexte juridique, et économique de l'opération,
- Consultation des documents juridiques relatifs à cette opération,
- Entretien,
- Réalisation de différents contrôles afin de nous prononcer sur la réalité des apports,
- Contrôle de la valeur des apports pris individuellement (vérification de la réalité des actifs apportés, notamment de l'existence, de la propriété et de la nature des biens apportés),
- Une vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de minorer la valeur des apports,
- Obtention d'une lettre d'affirmation de la direction.

## **4. Conclusions**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à un montant de 36.203 euros, rémunérés par des droits sociaux à hauteur de 36.203 euros.

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 36.203 euros n'est pas surévaluée et correspond au moins à la valeur au nominal des titres à créer.

Par ailleurs, il n'a été stipulé, à notre connaissance, aucun avantage particulier au profit de Monsieur Antoine ROUSE.

Fait à PARIS, le 7 mai 2024

**Stéphane DROPSY**

Commissaire aux Apports

**P.B.S.D. Audit Conseil**  
24, rue Godot de Mauroy  
75009 Paris  
R.C.S. Paris 438 435 919  
Tél. : 01 42 66 30 11

